



Conseil de sécurité

Cinquante-sixième année

Provisoire

4372^e séance

Vendredi 15 septembre 2001, à 13 h 10
New York

<i>Président :</i>	M. Levitte	(France)
<i>Membres :</i>	Bangladesh	M. Amin
	Chine	M. Shen Guofang
	Colombie	M. Valdivieso
	États-Unis d'Amérique	M. Cunningham
	Fédération de Russie	M. Granovsky
	Irlande	M. Ryan
	Jamaïque	Mlle Durrant
	Mali	M. Konfourou
	Maurice	M. Jingree
	Norvège	M. Kolby
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	Sir Jeremy Greenstock
	Singapour	Mme Lee
	Tunisie	M. Jerandi
	Ukraine	M. Kulyk

Ordre du jour

La situation en Érythrée et en Éthiopie

Rapport du Secrétaire général sur l'Éthiopie et l'Érythrée (S/2001/843)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.



La séance est ouverte à 13 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Érythrée et en Éthiopie

Rapport du Secrétaire général sur l'Éthiopie et l'Érythrée (S/2001/843)

Le Président : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur l'Éthiopie et l'Érythrée, document S/2001/843.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2001/862, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bangladesh, Chine, Colombie, France, Irlande, Jamaïque, Mali, Maurice, Norvège, Fédération de Russie, Singapour, Tunisie, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1369 (2001).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité demeure saisi de la question.

La séance est levée à 13 h 15.